Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Direction générale des services

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2013

DELIBERATION RELATIVE AU DOSSIER D'ACCREDITATION DES ESPE

Le 31 mai 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

➲ **a adopté le projet d'accréditation de l'ESPE (1 fichier joint) assortie de conditions suspensives comme indiquées ci-dessous**

➢ Le Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 décide d'assortir son approbation du projet d'accréditation de l'ESPE à la réalisation des conditions suspensives suivantes

1) Sur le volet Gouvernance, le conseil d'administration demande ainsi le strict respect des principes consacrés par le projet d'accréditation de l'ESPE d'Aquitaine et son rattachement à la communauté des universités tel qu'approuvé par l'ensemble des universités d'Aquitaine.

   A ce titre, le Conseil d'Administration,

   - Demande que soit supprimé de l'article 3 du projet des statuts « NUB Nouvelle Université de Bordeaux » l'alinéa stipulant que : « L'université comprend également une Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPÉ) créée sur proposition du conseil d'administration de l'université et accréditée par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. » En effet, cet article est en complète contradiction avec le projet d'accréditation de l'ESPE d'Aquitaine
   - Demande que l'ESPE relève du conseil d'administration de la communauté ;
   - Rappelle que les inscriptions des étudiants de M1 et de M2 s'effectuent dans les établissements universitaires jusqu'au rattachement effectif de l'ESPE à la communauté. Il pourra être envisagé une évolution de ce fonctionnement ensuite.

2) Sur le volet des moyens humains et financiers, le conseil d'administration, soulignant que l'absence de finalisation du modèle économique ne permet aucune projection et

suscite de légitimes inquiétudes quant au financement des missions prévues et à son impact sur le fonctionnement des universités d'Aquitaine déjà en situation budgétaire difficile, demande que le projet d'accréditation mentionne de façon expresse que les fonctions soutien et support de l'ESPE soient abondées des ETP aujourd'hui rattachés à l'IUFM d'Aquitaine complétés, si nécessaire, de moyens mis à disposition par les universités partenaires.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 31 mai 2013

Nombre de membres présents	**16**
Nombre de membres représentés	**8**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**24**
Nombre de votes pour	**16**
Nombre de votes contre	**8**

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Scolarité générale